



CAP Locale N°1 –26 et 27 septembre 2017

Recours en révision des A : DG, MAD et PNA

Déclaration liminaire des élu-e-s CGT Finances Publiques des services centraux et rattachés

Madame la Présidente,

La CGT ne peut se taire face à une dégradation sans précédent des conditions de travail qui va non seulement modifier nos propres vies mais aussi toucher directement nos enfants et petits-enfants. Nous refusons de les laisser dans la désespérance par notre inaction.

Le gouvernement multiplie les annonces ravageuses qui sont autant d'attaques contre la population et contre la fonction publique. Il abroge une grande partie des garanties protégeant les salariés par l'intermédiaire des ordonnances issues de la loi travail.

Qui peut légitimement penser que ces mesures destructrices des acquis sociaux n'aient aucun impact sur le statut des fonctionnaires ?

Confirmation de 120 000 suppressions de postes dans la Fonction Publique, gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, gel des crédits de fonctionnement, tentative de privatiser une partie des missions de la DGFIP sans qu'aucun élément ne vienne confirmer qu'une telle privatisation améliorerait le service rendu, hausse de la CSG sans aucune compensation malgré les dires des politiques, etc... et si l'on écoute les préconisations de la Cour des Comptes, gel d'échelon, non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, augmentation du temps de travail de 1% sans compensation, suppression du supplément familial de traitement, suppression de l'indemnité de résidence, et nous ne doutons pas d'autres mesures n'auront de cesse de germer dans leurs cerveaux malades.

Les prochains États Généraux du Service Public tenteront **facialement ou facilement?** de répondre à la question « quelles sont les missions de la puissance publique, celles **qu'il** convient de développer ou de faire évoluer », mais promet en fait de réduire le périmètre de l'action publique laissant sur le bord de la route les plus faibles et les plus démunis.

La DGFIP y a déjà largement contribué avec une réduction de plus de 20 % de ses effectifs en 8 ans.

Ces suppressions ont engendré une réorganisation du réseau (ASR : Adaptation des Structures et du Réseau) avec une diminution du maillage territorial au détriment des

populations les plus fragiles **et malgré les bons taux de satisfaction des usagers sur nos services. (enlever peut être?)**

Elles ont également conduit à transférer certaines missions de la DGFIP au secteur privé sans aucune garantie pour les usagers, d'une part, que le coût sera moins élevé et d'autre part, que la qualité du service rendu sera à minima équivalente. C'est le cas, par exemple, des évaluations **et ventes** domaniales.

Ces réorientations dites « stratégiques » mettent à mal la façon dont sont désormais exercées les missions – non plus de façon exhaustive mais en fonction d'un rapport coût/bénéfice – et dévalorise une valeur fondamentale pour l'ensemble des agents : le service aux publics.

Philippe PARINI, alors Directeur Général de notre administration, avait déjà alerté le Parlement sur cette situation indiquant qu'en termes de réduction d'effectifs, la DGFIP était « arrivée à l'os ».

Ces mesures régressives ne proviennent pas uniquement des politiques car notre propre encadrement y participe de façon active. La mise en place du suivi de compétences pour la centrale et quelques autres directions spécialisées et la façon dont sont gérées les suppressions de poste en centrale n'en sont que des exemples.

Ces dernières années, les fonctionnaires n'ont cessé d'être stigmatisés, n'ont cessé de voir leurs conditions de travail continuer **à** se dégrader et n'ont cessé de perdre du pouvoir d'achat. Il est temps que cela cesse !

Le deuxième point que je souhaite aborder dans cette liminaire, Madame la Présidente est relatif à l'application du PPCR pour la catégorie A.

La CGT Finances Publiques s'est opposée au protocole PPCR, parce qu'il s'inscrivait pleinement dans la logique des différentes réformes engagées dans l'organisation de l'État, elle avait notamment pointé les insuffisances de celui-ci en termes d'évolution de carrière, de sa déconnexion avec la valeur du point d'indice, et soulevé les incertitudes liées à son calendrier de mise en œuvre.

Ce protocole, a été imposé par le précédent gouvernement passant outre l'opposition de la majorité des organisations syndicales. Il est entré en application à la DGFIP pour les catégories C et B

Les élections, l'arrivée du nouveau gouvernement et surtout les recherches d'économie budgétaires sur le dos des fonctionnaires, font qu'à ce jour, le protocole ne s'applique pas pour la catégorie A, tout simplement parce **que le ministre refuse de le signer !**

- ✓ Les avancements d'échelon en catégorie A sont « gelés » depuis le 1^{er} janvier dernier ;

- ✓ De nombreux agents B risquent de se voir interdits de concourir à l'examen professionnel de B en A, bien qu'ayant pu s'y inscrire du fait de conditions statutaires inadaptées avec l'entrée du protocole ;
- ✓ Les agents qui sont nommés en catégorie A au 1^{er} septembre (lauréats de concours et agents promus) voient les conditions de leur classement être rendues incertaines ;

Des collègues qui depuis le début de l'année devaient voir leur rémunération augmentée n'ont rien vu venir... d'autres qui pouvaient prétendre à la retraite ne savent pas s'ils bénéficieront d'un meilleur indice auquel ils auraient droit.

Interpellé par la CGT lors du dernier CTM, le ministre n'a tout simplement pas répondu.

La DGFIP, interpellée à plusieurs reprises par la CGT ne peut répondre qu'une chose : « le ministre n'a pas signé, donc on attend. » Elle précise que le ministre pourrait décider de ne pas les signer du tout, voire de modifier les textes au désavantage des agents. Une fois de plus.

Il n'est pas envisageable que les seuls gains inclus dans ce protocole ne s'appliquent pas à une catégorie d'agents. Elle dénonce le risque que se réitèrent les régressions dans les évolutions de carrière lors du passage dans la catégorie A, comme il y a 10 ans lors des « accords Jacob ».